

# **La Jonchère Saint-Maurice**

## **Séance du Conseil Municipal** **du 03 janvier 2020**

*L'an deux mil vingt, le 03 janvier 2020 à 18 heures 30  
le Conseil Municipal de la commune de La Jonchère Saint-Maurice, dûment convoqué,  
s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Jean-Marie Horry, Maire.*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 31 décembre 2019*

*Présents : Mmes Simonet, Devaud, Ducastelle, Montenon, Clédat, Mrs Horry,  
Lafarge, Martinie, Tognarini, Desray, Trentalaud*

*Absents : Mrs Citharel, Aucompte, Mme Martin*

*Absents excusés : Mmes Servaes (procuration à Mr Horry)*

*Madame Simonet a été élue secrétaire.*

*Objet : Validation choix des entreprises travaux aménagement locaux techniques et création  
d'un WC PMR.*

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaménagement des locaux techniques et de création d'un WC PMR dans la salle du temps libre. Le coût prévisionnel établi par le cabinet d'architectes DHALLUIN-PENY s'élève à 62 102.50 euros HT. Un appel d'offres sous la forme d'un MAPA (procédure adaptée) a été lancée mi-novembre avec publicité dans Le Populaire du Centre et sur la plateforme dématérialisée (Centre Officielles.com).

La date limite de réception des offres étaient fixée au 16 décembre 2019 à 12 heures. La commission d'ouverture des plis s'est réunie en mairie en présence de Madame Liagre représentant le cabinet d'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre.

Six lots étaient à pouvoir. La commission d'appel d'offre, après étude des différentes propositions propose de valider le choix des entreprises suivantes :

Lot	Désignation du lot	Entreprises moins disantes	Offre	Rappel estimatif
1	Démolition- Gros Oeuvre	Lot infructueux		7 040.00 HT
2	Menuiseries extérieures, murs ossatures bois, bardage	BRISSIAUD	16 000.00 HT	12 940.00 HT
3	Plâtrerie , Isolation, Peinture, Carrelage	FAURE	16 575.60 HT	21 115.65 HT
4	Menuiserie Intérieures/Agencement	BRISSIAUD	4 000.00 HT	3 020.00 HT
5	Electricité	SNEE	7 547.89 HT	8 830.00 HT
6	Plomberie, sanitaire, ECS, Chauffage/Climatisation	GENDRE	10 947.00 HT	12 940.00 HT

- Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité
- valident le choix des entreprises listées ci-dessus
  - autorisent Monsieur le Maire à rechercher une entreprise pour le lot n° 1 et à négocier le tarif au meilleur prix
  - autorisent Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement pour chaque lot
  - à mandater les factures correspondantes.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 10 février 2020*

-----

**Objet** : tarif transport scolaire année 2019/2020

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le tarif de la participation des familles au transport scolaire pour l'année 2019/2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répercuter aux familles concernées l'intégralité des sommes demandées par la Région Nouvelle Aquitaine.

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 10 février 2020*

-----

**Objet** : Autorisation d'actions suite à la fermeture de la boulangerie

Monsieur le Maire fait un point sur la situation de la boulangerie qui a fermé ses portes le 31 décembre 2019. Il indique qu'il a été mis devant le fait accompli suite à son entretien avec Madame ISEL le 18 décembre 2019 et a été informé dans le même temps par le trésorier que les loyers n'étaient pas réglés.

Monsieur le Maire précise qu'il va rencontrer un huissier de la SCP Fananas, Hortholary et Lupette pour engager une action pour dénonciation du bail en raison des loyers impayés.

Il indique qu'il a rencontré le gérant de la boulangerie LUC pour voir de quelle manière un dépôt de pains pourrait s'organiser.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à

- engager les poursuites contre la gérante de la boulangerie Les Trois Clochers
- autorisent Monsieur le Maire à faire des démarches pour installer un dépôt de pains dans un premier temps et retrouver un boulanger

*Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 10 février 2020*

-----

**Objet** : questions diverses

Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été fait à la compagnie d'assurance de l'entreprise EBIC qui a réalisé le parvis de la mairie et qui présente des défauts majeurs.

Madame Montenon se demande pourquoi les factures de la redevance d'assainissement ne sont toujours pas parvenues chez les particuliers. Monsieur le Maire explique que la mise à jour des fichiers des 24 communes de l'intercommunalité ELAN a pris du retard.

Monsieur le Maire communique une information au sujet du parc Eolien à sur la commune de Laurière.

Monsieur Lafarge évoque la situation des travaux réalisés pour le compte de la SNCF le long de la voie ferrée. Monsieur le Maire indique qu'il a fait établir un constat d'huissier.